

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 janvier 2022 – 20 heures 15
Mairie de MONTLEBON

Conseillers		
En exercice	19	L'an deux mille vingt-deux, le dix janvier,
Présents	18	Le Conseil Municipal de Montlebon s'est réuni à la salle des Jardins en
Votants	18	Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Mme Catherine
Absents	0	ROGNON, Maire, pour la session ordinaire du mois de janvier.

Date de convocation : 06/01/2022

Présents : M. R. BINETRUY, M. C. BOURDENET, Mme A. BOURNEZ, Mme R. DE AZEVEDO, Mme M. DUBOIS, Mme L. DURAN, M. K. FADIN, Mme E. GOSATTI, Mme M-J KACZMAR, Mme C. LAMBERT, M. R. MOYSE, M. P. NUSSBAUM, M. G. POLAT, M. L. PONTARLIER, M. J-L PUGIN, Mme C. ROGNON, M. J. ROUXBEDAT, Mme M-P ROUGNON-GLASSON.

Absente : Mme E. JULLIARD

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil ; Mme M. DUBOIS a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

A 20h15, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

20220110-01 Approbation du procès-verbal du 13 décembre 2021

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021. Après en avoir délibéré, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

20220110-02 Décisions prises par le Maire en vertu de l'article L-2122-22 du CGCT

Date	Tiers	Montant HT	Objet
31/12/2021	GAZ ET EAUX	3 634.15 €	Echange de 3 vannes DN 250 fuyardes sur le skid d'ultrafiltration
03/01/2022	LJ TOITURE	5 320.00 €	Réfection toiture terrasse vestiaire foot

20220110-03 Suppression et création d'emploi

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON explique que l'agent titulaire du poste d'Adjoint Technique au service entretien souhaiterait voir son temps de travail hebdomadaire passer de 26 heures hebdomadaires à 28 heures hebdomadaires.

En effet, à partir de 28 heures hebdomadaires, l'agent cotise à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Territoriales (CNRACL), plus avantageuse que l'Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non-Titulaires de l'Etat et des Collectivités publiques (IRCANTEC).

Madame Le Maire émet un accord de principe, compte-tenu du congé longue maladie de l'agent en charge de l'entretien d'une partie des bâtiments de la mairie.

Par conséquent, Madame le Maire propose de :

- supprimer le poste d'Adjoint Technique à 26 heures hebdomadaires,
- créer le poste d'Adjoint Technique à 28 heures hebdomadaires,

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour la suppression du poste d'Adjoint Technique à 26 heures hebdomadaires,
- DONNE son accord pour la création du poste d'Adjoint Technique à 28 heures hebdomadaires,
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal, au chapitre 12, article 6411, de nos documents budgétaires.

20220110-04 Dégrèvement facturation eau potable

Madame Le Maire explique que lors de la facturation de l'eau potable de novembre, la commune a reçu 6 demandes de dégrèvement pour montants élevés suite à des fuites.

Selon l'article 2224-12-4 du CGCT, « l'abonné n'est pas tenu au paiement de la part de la consommation excédant le double de la consommation moyenne s'il présente au service d'eau potable, dans le délai d'un mois à compter de l'information prévue au premier alinéa du présent III bis, une attestation d'une entreprise de plomberie indiquant qu'il a fait procéder à la réparation d'une fuite sur canalisations. »

Cet article concerne les fuites d'eau sur canalisation après compteur. Par canalisation, on entend les tuyaux et accessoires annexes (raccords, coudes, vannes et joints) constituant l'installation privative de l'abonné. Les fuites dues à des appareils ménagers et à des équipements sanitaires ou de chauffage ne sont pas couvertes.

Par ailleurs, Monsieur Kevin FADIN précise que les compteurs du hameau de Derrière-le-Mont s'avèrent anciens et seront remplacés.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter une règle générale à appliquer :

- Accord d'un dégrèvement par habitation sur attestation d'une entreprise de plomberie
- Le dégrèvement doit ramener la facture à un volume raisonnable de consommation d'eau pour le même foyer ou pour un foyer équivalent

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- VALIDE la règle générale à appliquer soit l'accord d'un dégrèvement par habitation sur présentation d'une attestation d'une entreprise de plomberie
- DIT que le dégrèvement ramènera la facture à un volume raisonnable de consommation d'eau pour le même foyer ou pour un foyer équivalent
- AUTORISE Madame Le Maire à procéder aux écritures comptables nécessaires pour les dégrèvements sur facture d'eau.

20220110-05 Destination des coupes de bois 2022

Madame Le Maire explique, que sur proposition de l'ONF, il est proposé au Conseil Municipal de fixer pour les chablis et coupes de bois réglées de l'exercice 2022, les destinations suivantes :

EN VENTES PUBLIQUES

- les résineux des parcelles 26 - 34 - 43 : en bloc et sur pied ;
- les résineux de la parcelle 15 : sur pied à la mesure.

VENTE SIMPLE DE GRE A GRE

- Pour les chablis, il est proposé de vendre sur pied à la mesure sous forme d'accord cadre ou par intégration dans un contrat d'approvisionnement existant.
- Pour les produits de faible valeur des parcelles 26 - 34 - 43 : vente de gré à gré selon les procédures de l'ONF en vigueur.

REMUNERATION DE L'ONF POUR LES PRESTATIONS CONTRACTUELLES CONCERNANT LES BOIS FAÇONNES ET LES BOIS VENDUS SUR PIED A LA MESURE

- Pour les coupes à vendre façonnées en bloc ou à la mesure et pour les bois vendus sur pied à la mesure, il est demandé à l'ONF d'assurer une prestation de contrôle du classement des bois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE la vente aux adjudications générales et de gré à gré selon les conditions de l'ONF ;
- DONNE pouvoir à Mme le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente ;
- AUTORISE Mme le Maire à signer le devis présenté par l'ONF pour l'exécution de la prestation.

20220110-06 Modification bail pour location du droit de pêche

Madame Le Maire explique que la commune cède à titre de bail à la société de pêche « La Gaule Mortuacienne », le droit de pêche sur des propriétés communales riveraines du Doubs et du ruisseau de Derrière-le-Mont, moyennant le paiement du fermage annuel (50.85 € pour 2021).

Suite au décès de Monsieur Michel BOILLOT, il y a lieu d'établir un nouveau bail avec Monsieur Philippe GROSSO, Président de la Gaule Mortuacienne.

Le Conseil municipal est donc invité à valider le nouveau bail avec Monsieur Philippe GROSSO.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- VALIDE le nouveau bail avec Monsieur Philippe GROSSO, Président de l'association la Gaule Mortuacienne
- AUTORISE Mme le Maire à signer ledit bail.

20220110-07 Constitution d'une commission communale

Lors du conseil municipal du 13 décembre 2021, avait été évoquée la question de la constitution d'une commission environnement, distincte de la commission urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour la constitution de la commission environnement
- DIT que les membres qui la composent sont :

Madame Catherine ROGNON

Madame Marie-Jo KACZMAR (responsable commission)

Monsieur Kevin FADIN

Madame Anne BOURNEZ

Madame Ludivine DURAN

Madame Carla LAMBERT

Monsieur Romain MOYSE

20220110-08 Questions diverses

- Au sujet de l'Assistance à Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du quartier de la Sablière, l'offre reçue sera présentée en commission le mardi 18 janvier 2022.
- Madame Marie-Jo KACZMAR expose que dans le cadre de la démarche de validation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) portée par le Pays Horloger, les conseils municipaux sont invités à valider l'atlas des espaces libres de construction, dits « dents creuses urbaines », sur le territoire de leur commune. L'identification de ces espaces est en effet importante, espaces qui doivent être rendus constructibles en priorité sur toute extension urbaine, dans l'objectif d'une démarche de zéro artificialisation nette. Une pré-identification par commune de ces dents creuses a été réalisée par l'Agence d'urbanisme.

Après travail de la commission urbanisme, le Conseil sera invité à valider ou non cet atlas des dents creuses urbaines pré-identifiées par l'Agence d'urbanisme, et au besoin à le compléter.

- Dans le cadre du marché de renouvellement des conduites d'eau potable secteurs Cornabey et Les Fontenottes, la commission appels d'offre se réunira lundi 17 janvier 2022 pour l'ouverture des plis. Une synthèse sera ensuite faite par le cabinet BEJ pour présentation et éventuellement décision au prochain conseil municipal.
- Les responsables de commission sont invités à réunir leurs commissions respectives en février pour les prévisions budgétaires 2022.
- Rendu de l'audit énergétique des bâtiments le 14/01/2022 à 10h en visio
- Les travaux de remplacement des luminaires prévus avec l'entreprise Balossi-Marguet dans le secteur de Derrière-le-Mont débuteront courant février
- Suite aux difficultés rencontrées par les familles pour l'inscription de leurs enfants sur le temps méridien, Madame Le Maire rencontrera Madame Françoise Menie, Directrice des Services Familles Rurales.
- Dates à retenir
12/01/2022 : réunion sensibilisation ramassage déchets à 18h salle des fêtes de Morteau
17/01/2022 : CAO Marché AEP Cornabey-Les Fontenottes à 18h
18/01/2022 : Commission Sablière à 20h
24/01/2022 : Commission Environnement à 20h
26/01/2022 : Commission Eau et Assainissement à 20h
04/02/2022 : Commission Bois et Forêt à 17h30
16/02/2022 : Commission Scolaire à 19h30
- Prochaines réunions du Conseil municipal :
 - o Lundi 07/02 à 20h15 salle des Jardins
 - o Lundi 21/02 à 20h15 - Vote des Comptes Administratifs 2021
 - o Mardi 29/03 à 20h15 - Débat d'Orientations Budgétaires
 - o Lundi 11/04 à 20h15 - Vote des Budgets Primitifs 2022

La séance est levée à 22H20.

**Le Maire,
Catherine ROGNON**

